



HONORAIRES DE TRANSACTION

(calculés sur le prix net vendeur)

De 0 à 99 999 euros	7% TTC (Minimum 3000 €)
De 100.000 à 299.999 euros	6 % TTC
De 300.000 euros à 599.999 euros	5 % TTC
Plus de 600.000 euros	4 % TTC

Honoraires à la charge de l'acquéreur.

Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR

En cas de commercialisation de bien neuf ou rénové (professionnel), le barème d'honoraires est établi sur la base de la grille de commercialisation de chaque programme ou bien immobilier.